

de l'activité économique. Notre but est évidemment de parvenir au plein emploi, mais il faut que les travailleurs canadiens soient protégés contre les modifications des structures du marché du travail que peuvent provoquer des ralentissements de l'économie.

A l'aube des années soixante-dix, nous constatons qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour améliorer les prestations dont bénéficient les travailleurs du Canada et nous pourrions accomplir d'importants progrès en examinant très sérieusement toutes les propositions judicieuses qui nous sont faites. Monsieur l'Orateur, tel est le défi de la nouvelle décennie: le plein emploi de tous les Canadiens. Dans un pays qui évolue aussi vite que le nôtre, j'estime qu'il est tragique que des travailleurs perdent leur emploi à un âge auquel ils ne pourront plus trouver de travail. Je suis profondément convaincu qu'il est possible de redresser cette situation en garantissant le libre passage entre toutes les caisses de retraite industrielles privées pour toutes les professions, de l'Atlantique au Pacifique. Ainsi, un employé licencié pourrait transférer son acquit à la caisse de son nouvel employeur, s'il a la chance d'en trouver un. L'employeur ne pourrait plus prétendre qu'un postulant est trop âgé parce qu'il imposerait une charge anormale à sa caisse de pension. Je pense que cela résoudrait également la plupart des problèmes auxquels font face les personnes de plus de 65 ans lorsqu'elles prennent leur retraite. Pendant toute sa vie active, l'employé et ses divers employeurs cotiseraient à la caisse de pension et le travailleur pourrait prendre sa retraite sans inquiétude pour sa situation financière pour ses vieux jours.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je ne saurais commencer mes observations sans louer les efforts et les méthodes de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je tiens à lui donner l'assurance, au départ, en déformant et plagiant à la fois Shakespeare, que je viens pour louer le bill, non l'ensevelir, même si j'ai remarqué que pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires les deux motifs coïncident. Il est 4h 30; je crois donc pouvoir éviter le triste dénouement.

• (4.30 p.m.)

Oui, il n'est rien de plus facile que d'appuyer le travail du député, car je suis d'accord avec la majorité des mesures qu'il présente à la Chambre. Lorsqu'il ne discute pas de politiques agricoles ou d'idéologie politique en général ou de politiques économiques, en principe, lorsqu'il parle des pauvres dans notre société, lorsqu'il fait de la lumière sur la législation ouvrière et, toujours, lorsqu'il est question de procédure—et comme mardi dernier, de recherche—je l'appuie avec enthousiasme. Si ce n'était de sa modestie et de ma candeur laconique excessive, je serais porté à dire qu'il est un des plus grands parlementaires qu'il nous ait été donné de voir à la Chambre depuis bien des années.

Je voudrais continuer de faire son éloge, mais il pourrait penser que je le fais parce qu'il est chancelier d'une certaine université et que j'ai la même ambition que certains qui obtiennent des diplômes honorifiques.

**L'hon. M. Dinsdale:** Pas de messages publicitaires.

**M. Macquarrie:** J'obéis au conseil de mon ami de Brandon-Souris d'éviter les messages publicitaires. Je tiens à [M. Turner.]

dire qu'il s'agit d'une importante mesure législative et qu'elle est plus restreinte que d'autres que le député a déjà proposées. Comme il l'a signalé, elle touche un problème très sérieux. Dans notre société, il y a eu au cours des années des différends graves entre le salariat et le patronat. Aujourd'hui, nous constatons que des mésententes sérieuses naissent à l'intérieur même du secteur ouvrier. Mais le bill ne porte pas sur cet aspect. Je suis tout à fait d'accord avec l'orateur qui m'a précédé: le congédiement dictatorial d'employés qui ont rendu de loyaux services est un outrage à la société civilisée. Le cas s'est présenté beaucoup trop souvent ces dernières années.

De nombreux éléments dans notre société bouleversent l'orientation économique et les cadres industriels. Très souvent, un nombre considérable de gens, sans qu'il en soit de leur faute, mais à cause de changements technologiques et techniques, des décisions du gouvernement ou de la situation du marché, se retrouvent chômeurs. La chose se produit parfois brutalement. Je pense qu'en tentant de supprimer la guillotine dans le cas des employés, comme il l'a signalé, le député se montre idéaliste. Je suis contre la guillotine au Parlement et dans les relations ouvrières.

Une chose qui me préoccupe depuis quelques années, c'est la situation de nos étudiants, même si certains d'entre eux ne peuvent être visés par la période de trois mois prévue par le député. Ils ont éprouvé des difficultés à se trouver un emploi qui leur permettra de poursuivre leurs études. Nous savons que, l'an dernier et l'année précédente, un grand nombre d'entre eux ont été incapables de se trouver du travail. J'ai entendu parler de certains cas révoltants d'étudiants qui avaient pu se trouver un emploi, mais qui ont été congédiés à la suite d'une torguade de l'employeur, sans pouvoir demander justice.

Je pense souvent à la grave responsabilité que certains de ces employeurs égoïstes et cyniques portent dans notre société, qui est très anxieuse de voir sa jeunesse en révolte. Comment pourrait-il en être autrement dans un régime trop souvent dépourvu de raison et de compassion? Cette initiative, monsieur l'Orateur, qui vise à améliorer ces conditions, à créer une certaine mesure de raison et de compassion, constitue certainement un pas dans la bonne direction.

Je félicite aussi le député de sa modération. Comme il l'a souligné dans son explication brève et succincte, l'employé doit lui aussi se montrer raisonnable. Dans une société civilisée, il est essentiel, je pense, que les gens soient raisonnables dans leurs rapports. Que nous ne puissions pas compter sur la nature même de l'homme pour établir des normes de comportement et des lois contractuelles qui soient au moins acceptables indique bien notre absurdité occasionnelle, sinon fréquente, ou éternelle selon certains. Voilà ce que nous faisons au Parlement lorsque nous adoptons un projet de loi d'une espèce ou d'une autre. J'estime que cette mesure est importante, car nous vivons dans une société qui connaît beaucoup de chômeurs forcés, et qui compte de nombreuses victimes de l'évolution technologique. Il importe aussi d'adopter cette mesure à cause de la mobilité considérable des citoyens.

Le bill souligne, à mon avis, un élément essentiel des relations contractuelles, et je l'appuie entièrement. Dans le commentaire que j'ai lu, le député de London-Est (M. Turner) faisait observer qu'il apportait une solution à une